

Maurice CUSSON
Professeur à l'École de Criminologie
Chercheur, Centre international de Criminologie comparée,
Université de Montréal.

(2005)

“La surveillance et la télésurveillance : sont-elles efficaces ?”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON

“La surveillance et la télésurveillance : sont-elles efficaces ?”

Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 58, no 2, avril-juin 2005, pp. 131-150.

M Cusson est professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal, nous a accordé le 29 mars 2012 son autorisation de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : maurice.cusson@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

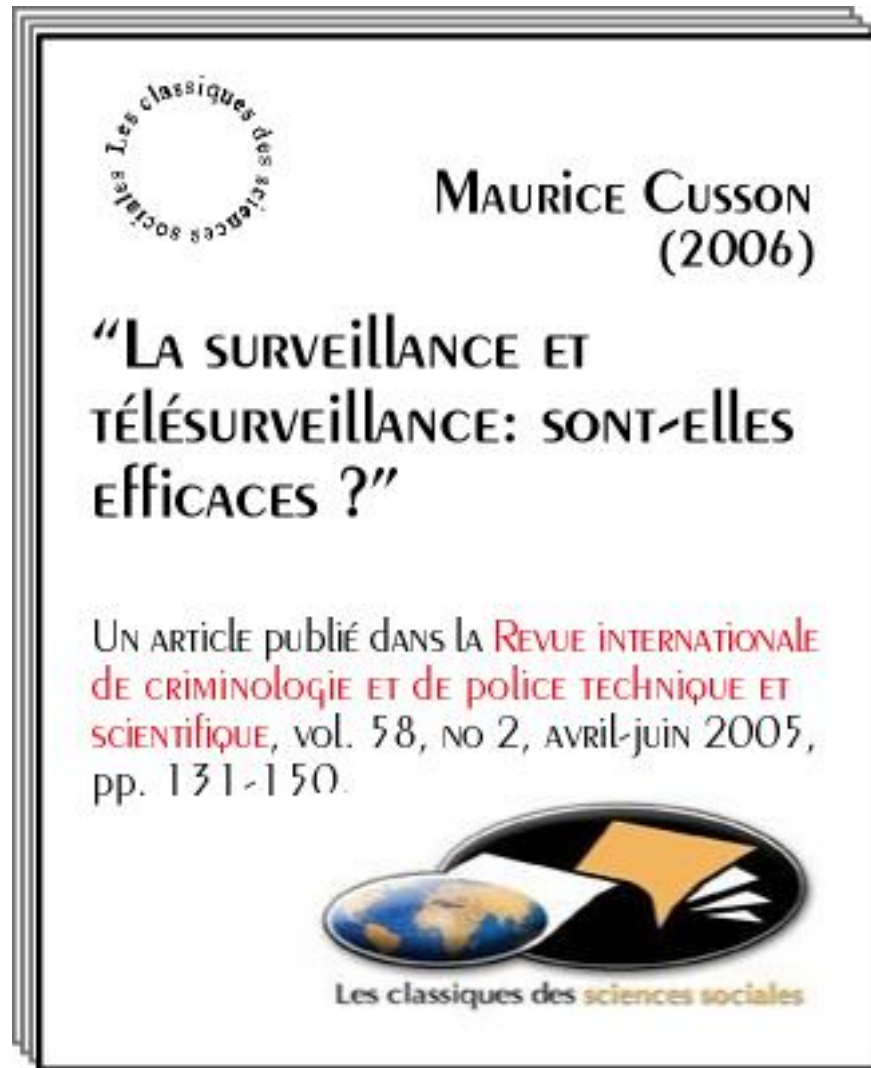
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 31 mars 2012 à Chicoutimi, Québec.



Maurice Cusson (2005)

“La surveillance et la télésurveillance :
sont-elles efficaces ?”



Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 58, no 2, avril-juin 2005, pp. 131-150.

Table des matières

[Résumé / Summary](#)

[Introduction](#)

I. [De la surveillance](#)

1. [Hier et aujourd'hui](#)
2. [Les finalités de la surveillance](#)
3. [Les surveillants](#)
4. [Les cibles](#)

II. [L'efficacité de la surveillance](#)

1. [Illusions et déceptions](#)
2. [Un cas d'espèce, la télésurveillance](#)
3. [Un regard réaliste](#)

[Conclusion : vers une théorie générale de la surveillance](#)

[Références](#)

Maurice Cusson

[professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal]

“La surveillance et la télésurveillance : sont-elles efficaces ?”

Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 58, no 2, avril-juin 2005, pp. 131-150.

RÉSUMÉ

[Retour à la table des matières](#)

La surveillance se retrouve dans tout dispositif de contrôle du crime. Autrefois, elle était assurée par le guet, mais aussi par les indicateurs de police, nombreux à Paris dès le XVIIe siècle. La nouvelle surveillance se caractérise par le recours aux technologies modernes (micros, tables d'écoute, vidéosurveillance, détecteurs, biométrie...). La surveillance soutient la prévention, la répression et la neutralisation. On tend à surestimer la puissance des outils de surveillance et à sous-estimer le rôle de l'initiative humaine. Il est possible de découvrir les raisons des succès et des échecs de la surveillance en examinant les évaluations fines de la télésurveillance. Ces dernières montrent que si les délinquants s'ajustent finement aux forces et aux faiblesses des dispositifs de télésurveillance, il reste qu'un bon système de télésurveillance les font reculer. La télésurveillance obtient ses meilleurs résultats : 1. sur des délits visibles ; 2. sur des délinquants qui n'osent pas affronter leurs victimes ; 3. dans des lieux d'où une fuite rapide n'est pas aisée ; 4. quand les détections sont suivies d'intervention ; 5. quand l'installation des caméras est connue ; 6. quand un volume élevé d'infractions fait l'objet de nombreuses interventions.

SUMMARY

[Retour à la table des matières](#)

Surveillance is an essential component in any crime control system. In the past, crime monitoring was assured by the police watch. In Paris, informants and undercover agents were prevalent from as early as 1667. New forms of surveillance make heavy use of modern technologies (microphones, electronic surveillance, physical surveillance, CCTV, biometry). While surveillance makes a contribution to crime prevention, law enforcement, and incapacitation, the scope of its impact is overestimated. An examination of evaluations of CCTV identifies the failures and successes of such surveillance operations. The main limit is that offenders adapt to the system. CCTV obtains its best results : 1. on visible offences ; 2. on offenders who do not confront their victims ; 3. in places where escape is difficult ; 4. when an intervention follows the detection of an incident ; 5. when the presence of cameras is known ; and 6. when a high volume of incidents is followed by an high number of interventions.

INTRODUCTION

La surveillance apparaît comme un fait social et une composante essentielle de tout système de contrôle social. En effet, dès qu'un problème criminel se pose à un service de sécurité, privé ou public, on pense d'emblée à la surveillance : il faudrait plus de patrouilleurs, plus de gardes de sécurité, un meilleur éclairage, un meilleur système d'alarme. Un immeuble est-il l'objet de vandalisme ? On demande au concierge un surcroît de vigilance. Un entrepôt est-il cambriolé ? On embauche un gardien de nuit. Les services de police consacrent beaucoup plus d'effectifs à la surveillance qu'à l'enquête. Et comme le soutient L'Heuillet, « les activités de la police peuvent se décrire comme autant de déclinaisons du regard » (2001, p. 226). Le gros du chiffre d'affaires des agences de sécurité privée est fait du gardiennage combiné à la gamme des outils de surveillance. La surveillance joue un rôle jusqu'en prévention développementale de la délinquance. En effet,

l'une des premières choses que les psychoéducateurs apprennent aux parents de l'enfant agressif est de l'observer attentivement pour intervenir quand il agit mal et l'encourager quand il agit bien.

Sans surveillance, les éléments constitutifs du contrôle social -- la règle, la sanction, la prévention -- resteraient inopérants. Car sans elle, les infractions ne seraient pas sanctionnées et les règles tomberaient en désuétude. Il serait impossible de prévenir le vol si aucune surveillance ne protégeait les banques, bijouteries et autres établissements remplis de biens qui excitent la convoitise des voleurs.

La surveillance est cependant mal vue. En témoignent les termes péjoratifs utilisés pour désigner certains surveillants : pion, espion, indicateur, mouchard, délateur, balance. Il est vrai que la surveillance -- surtout quand elle est secrète et commandée par un pouvoir sans scrupule -- est liberticide. Elle s'introduit contre le gré des gens dans leur intimité ; débusque des secrets dont la connaissance ne sert aucunement l'intérêt public ; expose au chantage ; fait pénétrer l'État dans les chambres à coucher. Toutes les tyrannies donnent de vastes pouvoirs à leur police secrète et encouragent la délation. Une surveillance sans frein fait perdre au citoyen la sphère d'autonomie à l'intérieur de laquelle il devrait pouvoir penser, dire et agir à sa guise.

Et pourtant sans un minimum de surveillance pourrions-nous dormir tranquilles ? Sa nécessité ne paraît jamais aussi évidente qu'après la perpétration d'un grand crime que plus de vigilance aurait pu empêcher. C'est alors que se fait entendre le concert des regrets : Si les services de renseignement s'étaient mieux acquittés de leur mission, cet attentat terroriste ne se serait pas produit ! Si cet ex-détenu en libération conditionnelle avait été mieux surveillé, cet enfant serait encore en vie ! Au centre de la mission de tout responsable de sécurité, se trouve le devoir d'anticiper le pire afin de le prévenir. Cette obligation de prévoyance, de vigilance est aussi au cœur du politique (Freund 1983). Mais les forces de l'ordre pourraient-elles assurer la sécurité si elles restaient dans l'ignorance de la nature des menaces ? Et comment les connaître sans surveillance ?

Paradoxalement, les régimes démocratiques sont à la fois des moteurs et des freins de la surveillance. Ils en favorisent l'expansion par ricochet en interdisant aux forces de l'ordre le recours à des pratiques répressives, expéditives et cruelles.

Staline n'avait nul besoin de faire mettre un suspect sur table d'écoute : il le faisait arrêter, lui arrachait ses secrets sous la torture, puis l'expédiait dans l'archipel du goulag sans autre forme de procès. Dans un état de droit, les policiers n'envisagent même pas de recourir à ces pratiques expéditives. Confrontés aux Hells Angels, les policiers québécois doivent demander à un juge l'autorisation de dissimuler des micros dans leur salle de réunion. Les démocraties incitent à la surveillance en prohibant la torture pour ensuite multiplier les garde-fous contre les abus de cette même surveillance.

Bref la surveillance occupe une place importante et controversée dans le tableau des contrôles sociaux du crime. Cependant la criminologie ne dispose pas d'une théorie de la surveillance. Son efficacité est mal connue. Dans cet article, je me propose de répondre à deux questions : 1. Quelle est la nature de la surveillance qui s'exerce dans le cadre du contrôle social du crime ? 2. Que savons-nous sur son efficacité ? Pour répondre à cette deuxième question, nous disposons d'un corpus d'évaluations scientifiques sur les effets de la télésurveillance susceptible de faire progresser les connaissances sur l'efficacité de la surveillance en général.

I. De la surveillance

[Retour à la table des matières](#)

La surveillance telle qu'elle est ici conçue englobe les observations, écoutes, vérifications, interceptions, enregistrements et filatures visant à détecter les menaces, les crimes et tout ce qui s'y rapporte : complots, préparatifs, prémices, complices, réseaux, transactions, armes, preuves, cachettes... Cette activité a son histoire et son usage sert plusieurs fins.

1. Hier et aujourd'hui

Durant le Moyen Âge, la tour d'observation était l'élément le plus visible du dispositif de protection du village fortifié. Elle permettait au guetteur perché à son sommet de voir venir de loin la bande de brigands et de sonner l'alarme. À l'inté-

rieur de l'enceinte du village, une surveillance naturelle fondée sur la proximité et la connaissance mutuelle faisait hésiter le villageois tenté de mal agir : les voisins, la parenté, les commères gardaient l'œil ouvert. La nuit, le guet patrouillait les rues pour que les bourgeois puissent dormir tranquilles.

Au sortir du Moyen Âge, avec la croissance de la population urbaine, cette surveillance ostensible est épaulée par une autre, secrète celle-là. M. de La Reynie, lieutenant de police de Paris sous Louis XIV se tient informé des désordres imminents grâce à un réseau d'indicateurs, les « mouches » qui infiltrent tous les milieux de la capitale et prennent en filatures les individus suspects (Saint-Germain 1962 : 44). Les successeurs de M. de La Reynie recrutent et payent des milliers d'informateurs parmi les laquais, les repris de justice, les prostituées, leurs clients, les courtisans. En 1753, la moitié du budget total de la police sert à payer les mouches (Lebigre 1993 : 49). Depuis lors, la police française n'a jamais renoncé à utiliser agents secrets et indicateurs. Au XVIIIe siècle, une claire hiérarchie s'était établie : inspecteur de police, observateur, espion et « basse-mouche ». Sous Napoléon, Fouché, ministre de la police, dispose d'un grand nombre d'agents secrets et d'indicateurs qui le tiennent quotidiennement informé de tous ce qui risquerait de compromettre l'ordre public ou de menacer le pouvoir de l'empereur (Fijnaut et Marx 1995).

Nous le voyons, très tôt, la surveillance se présente sous deux visages : l'un découvert, l'autre masqué ; d'un côté, le patrouilleur et le guetteur, de l'autre, l'agent secret et son informateur. On attend de la surveillance ostensible qu'elle fasse reculer les mauvais garnements. Mais cela ne suffit pas à décourager les malfaiteurs déterminés qui auront recours à des subterfuges : déguisements, dissimulation, silence. C'est pourquoi les autorités policières feront appel à des espions qui sauront voir sans être vus et à des indicateurs qui écouteront aux portes.

Parmi les facteurs d'émergence de la surveillance telle que nous la connaissons aujourd'hui, mentionnons la croissance des villes devenant de plus en plus anonymes et populeuses, la libre circulation des personnes et des biens et les progrès de la technologie. La nouvelle surveillance se caractérise par le recours à des technologies très variées pour transcender les distances, les obstacles physiques (rayons X), l'obscurité (rayons infrarouges), le temps (les données sont enregistrées et conservées) (Marx 1988 : 217). Ces technologies ont aussi donné une expansion considérable à la surveillance secrète. Les équipements de surveillance

prennent de plus en plus la place des surveillants parce qu'ils sont jugés plus commodes, plus performants et, surtout, parce qu'ils permettent de réaliser des économies : un seul préposé dans une centrale de surveillance peut voir sur les moniteurs placés devant lui autant de choses qu'une dizaine de gardes de sécurité affectés à la surveillance d'autant de lieux.

Une énumération des principaux outils de la surveillance moderne donne une idée de leur importance et de leur potentiel : 1. la télésurveillance ; 2. les microphones ; 3. les tables d'écoute téléphonique ; 4. les détecteurs d'intrusion, de métaux, d'explosifs, électromagnétiques... 5. les cartes d'identité incorporant une puce ou un transpondeur (Leman-Langlois et Brodeur 2004) ; 6. la biométrie (empreintes génétiques, de la rétine, reconnaissance automatique du visage) ; 7. le bracelet électronique ; 8. les banques de données de transactions par carte de crédit.

Il vaut la peine d'insister sur la télésurveillance. Son potentiel est d'autant plus grand qu'elle peut être intégrée à diverses autres technologies : 1 - aux détecteurs de mouvements sachant reconnaître la vitesse, la taille, la distance, la direction des êtres ou objets entrant dans le champ de vision des caméras, tout mouvement suspect ou inhabituel déclenchant une alarme ; 2 - aux rayons x pour voir au travers des vêtements et détecter armes ou explosifs ; 3 - aux dispositifs de localisation des sons permettant à la caméra d'être pointée automatiquement dans la bonne direction (Leman-Langlois 2003).

Sous l'influence de la technologie, la surveillance secrète a subi une véritable mutation. De nos jours, les services de renseignement et de police croient pouvoir remplacer nombre d'agents secrets et d'informateurs en mettant les suspects sur table d'écoute, en dissimulant chez eux des caméras ou des micros miniaturisés et en interceptant leurs communications. Pour autant, la surveillance humaine est loin d'être disparue. En Grande-Bretagne, on compte 50 000 indicateurs dûment enregistrés, sans compter un nombre indéterminé d'informateur officieux et occasionnels (Sanders et Young 2003 : 246).

2. Les finalités de la surveillance

[Retour à la table des matières](#)

La surveillance est censée contribuer à la sécurité par la prévention de la délinquance, sa répression, sa neutralisation et par la connaissance des menaces.

La prévention. Se sachant observé, l'individu qui envisage de passer à l'acte peut y renoncer en calculant que ses risques sont trop élevés. Ou encore, le regard d'autrui qu'il sentira peser sur sa personne lui fera éprouver une honte paralysante. Autre effet : les malfaiteurs qui se croient surveillés multiplieront les précautions, hésiteront et commettront moins de crimes, ou de moins graves (Brodeur 2004). L'efficacité préventive de la surveillance tient soit à la capacité d'anticipation des surveillés, soit à leur conscience morale.

La répression. La surveillance peut fournir des éléments de preuve permettant d'établir la culpabilité d'un suspect.

La neutralisation. La surveillance permet à des policiers ou à des gardiens d'intervenir rapidement pour empêcher qu'un crime ne soit complété ou qu'un affrontement ne monte aux extrêmes. Elle permet la détection d'un intrus qui sera expulsé avant de passer à l'acte. Elle fait découvrir un complot qui sera tué dans l'œuf.

La connaissance. La surveillance permet d'accumuler des informations sur les menaces, la distribution de la criminalité, la nature des problèmes criminels qui se posent dans une ville, les bandes, l'émergence de nouvelles pratiques criminelles, etc.. Partant de cette connaissance, les forces de sécurité peuvent imaginer des stratégies mieux adaptées, déployer leurs forces en conséquence, aménager les mesures de prévention, planifier des opérations coup-de-poing.

3. *Les surveillants*

[Retour à la table des matières](#)

Quiconque n'est ni sourd ni aveugle constate occasionnellement des agissements louches. Il peut alors rappeler à l'ordre le délinquant potentiel ou encore, le dénoncer : la surveillance est le fait de tous. Mais, avec la division du travail, sont apparus des spécialistes de la surveillance et des degrés de spécialisation. Dans ce qui suit, les catégories de surveillants sont classées par ordre croissant de spécialisation.

Les simples citoyens. Les passants et les badauds surveillent tout naturellement les rues. Chacun est entouré de connaissances, voisins, collègues qui pourraient surprendre l'un de ses petits secrets. Dans le cercle des intimes, les amis, le conjoint, les complices, les amants et les maîtresses en savent beaucoup plus (et trop).

Les éducateurs. Les adolescents ont des parents et des enseignants qui les surveillent avec une sollicitude souvent inquiète.

Les garants des lieux. Il existe une catégorie d'employés, notamment les concierges et les préposés à l'accueil, dont la définition des tâches inclut, entre autres choses, la mission de garder l'œil ouvert et d'intervenir en cas d'intrusion, d'incivilités ou autres désordres.

Les indicateurs et autres agents d'infiltration.

Les agents des services correctionnels. La surveillance est une responsabilité essentielle des gardiens de prison et des agents de libération conditionnelle.

Les policiers patrouilleurs.

Les gardes de sécurité (gardiens de nuit, préposés dans les centrales de télésurveillance, patrouilleurs de la sécurité privée...).

4. Les cibles

[Retour à la table des matières](#)

Nous faisons tous l'objet d'une certaine surveillance. Cependant la vigilance tend à se concentrer, soit sur les suspects, soit sur les personnes et les biens menacés.

Les gens ordinaires. Il arrive que la surveillance fasse changer d'avis une personne ayant la velléité de s'écarter du droit chemin. À l'école, l'élève qui se découvre observé résiste à la tentation. À la maison, l'adolescent interrogé par ses parents avoue sa faute sans difficulté. La surveillance offre de bonnes chances d'être efficace quand elle s'inscrit dans une relation éducative et quand elle s'exerce avec le consentement implicite du surveillé : un simple regard suffit.

Les suspects et leurs communications. Les prisonniers, les récidivistes, les membres d'une mafia et, de manière générale, tous les individus sur qui pèsent des soupçons sont susceptibles d'être surveillés. Leurs conversations et leurs transactions risquent d'être interceptées. Brodeur et Leman-Langlois (2004) rapportent qu'entre 1974 et 1998, les tribunaux canadiens ont accordé 14 304 autorisations d'interception de communication privée. Ces chercheurs ajoutent que le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada dispose d'énormes moyens et d'une technologie très puissante pour intercepter les signaux très divers : radio, téléphone, Internet etc.

Les personnes, biens et sites exposés. La surveillance entoure d'une aura protectrice les personnalités qui pourraient être victimes d'attentats ainsi que les biens et les établissements les plus exposés : les centrales nucléaires, banques, bijouteries, musées, résidences pour personnes âgées, grands magasins, parkings...

II. L'efficacité de la surveillance

1. Illusions et déceptions

[Retour à la table des matières](#)

Curieusement, les défenseurs et les détracteurs de la surveillance se rejoignent pour en exagérer l'efficacité. Dans le camp des optimistes, on nourrit l'illusion d'une sécurité totale par une surveillance parfaite. Déjà, il y a deux siècles, Bentham imaginait le panoptique. Tout récemment, les services américains ont voulu lancer le mirobolant projet dénommé « Total Information Awareness ». Comme le notent Brodeur et Leman-Langlois (2004), une certaine mythomanie semble avoir obscurci l'esprit des auteurs de ce projet. Dans le camp des pessimistes, Gary Marx (1988 et 2001) suivi de Norris et Armstrong (1998) brandissent le spectre de la « société de surveillance maximale ».

Et pourtant, les attentat terroriste du 11 septembre 2001 et le constat que des organisations criminelles continuent de prospérer malgré la surveillance étroite dont elles font l'objet auraient dû faire prendre conscience des limites de la surveillance et de ses technologies. Plusieurs raisons expliquent pourquoi elles répondent si mal aux espoirs mis en elles.

1. Une surveillance inerte. Il est de l'ordre de la pensée magique d'imaginer que la technologie possède une vertu propre, indépendante de la vigilance et de l'intervention humaine. Il n'est pas rare que l'on remplace des gardes de sécurité par des caméras captant des images qui ne sont vues par personne. Qui croira sérieusement que cette surveillance inerte, jamais suivie d'intervention, sera durablement efficace ?

2. La saturation. Les systèmes de surveillance automatique enregistrent sans arrêt d'immenses quantités de sons, d'images, de données qui ne présentent strictement aucun intérêt : énormément plus de bruit que d'information. Comment un être humain normal réussira-t-il à détecter le fait significatif enfoui dans le fatras de choses vues, entendues et enregistrées qui sont presque toutes insignifiantes ? Et comment soutenir sa vigilance quand défile sous ses yeux l'interminable suc-

cession de données sans valeur ? Ce problème d' « information overload » a été noté par maints observateurs (Chan 2003).

3. Les erreurs factuelles abondent dans les banques de données policières (Brodeur et Lemay-Langlois 2004). Viennent ensuite s'ajouter les erreurs d'appréciation et de jugement qui surviennent aux étapes de l'analyse et de l'interprétation.

4. Des informations déconnectées les unes des autres et de l'action. Les divers services de renseignements ont tendance à fonctionner en vase clos. Chacun garde son information pour lui-même. Cela rend impossible les recoupements. Qui plus est, la cloison étanche qui sépare les services de renseignements des services opérationnels, comme celle qui coupe le Service canadien de renseignements de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, condamne à l'impuissance (Brodeur 1995). L'information ne guide pas l'action.

5. La contre surveillance. La motivation des surveillés à échapper à la vigilance de leurs surveillants est plus évidente que celle de ces derniers à prendre les premiers en défaut. Les malfaiteurs ne manquent pas de tactiques pour que leurs secrets restent des secrets : le mensonge, le silence, la dissimulation, les langages codés. Ils peuvent exploiter les failles de tout système de surveillance : les angles morts, les moments d'inattention. Ils utilisent les technologies de la contre surveillance, comme les détecteurs de micro caché ou d'ondes radar. Ils feront prévaloir la loi du silence dans leur milieu.

Malgré tout, il doit bien y avoir une raison pour laquelle la surveillance est répandue comme elle l'est, et autant crainte par certains. Sinon, les uns auraient cessé de s'y adonner et les autres, de la craindre. Il paraît donc logique d'entretenir à son égard une présomption d'efficacité. Encore faudrait-il que ses principales lacunes soient corrigées. Or il ne devrait pas être impossible d'aménager une surveillance active et intelligente ; de corriger les erreurs factuelles ; de partager des informations ; d'opérer la jonction entre les renseignements et les opérations ; de surclasser les surveillés en ingéniosité. En principe, l'équipe qui parviendrait à mettre en place une surveillance bien conçue, bien ciblée et dotée d'une réelle capacité d'intervention devrait contribuer à la sécurité en prévenant, en guidant la répression et la neutralisation et en informant les concepteurs des stratégies de lutte contre le crime. Si tel est le cas, l'hypothèse voulant que la surveillance soit

conditionnement efficace paraît plausible : l'équipe qui réunirait les conditions d'une surveillance capable de guider l'action parviendrait à faire reculer l'activité criminelle qu'elle aurait prise pour cible.

2. Un cas d'espèce, la télésurveillance ¹

[Retour à la table des matières](#)

Que nous apprend la recherche empirique sur les conditions de la surveillance efficace ? Une manière d'y voir plus clair est de faire le bilan de ce que nous avons appris sur la télésurveillance.

La télésurveillance a fait l'objet d'évaluations assez nombreuses qui, malgré leur valeur inégale, contiennent, pour la plupart, des observations éclairantes. Commençons par le bilan de Welsh et Farrington.

Welsh et Farrington (2002) ont passé au crible 46 évaluations de programmes de télévision en circuit fermé. Ils en ont retenu 22 dont la méthodologie rencontrait les critères de l'évaluation scientifique, notamment une mesure avant et après ainsi qu'une comparaison entre un site expérimental et un site contrôle. Par la suite, ils ont dû exclure quatre autres études parce que certaines données manquaient. Une méta-analyse des dix-huit projets restants conduit Welsh et Farrington à conclure que 9 programmes étaient parvenus à faire baisser la délinquance ciblée et que les 9 autres n'avaient pas produit l'effet désiré. C'est dans les parkings que la vidéosurveillance paraît la plus performante : quatre programmes sur cinq font baisser la fréquence des vols de et dans les véhicules.

Pourquoi n'obtient-on un effet préventif que dans la moitié des cas seulement ? Welsh et Farrington ne posent ni ne répondent à cette question, et c'est regrettable. Nos deux auteurs passent sous silence les conditions d'application des systèmes ; ils taisent la nature du problème criminel auquel s'attaquait chacun des programmes ; ils ne disent rien du contexte dans lequel les caméras opéraient. Tout se passe comme si leur hypothèse était que la télévision en circuit fermé, en elle-même, produit un effet sur la délinquance, indépendamment du problème visé

¹ Une première version de cette section a déjà été publiée, en 2004-5, dans la revue québécoise « Sécurité, le magazine des professionnels de la sécurité » vol. 8, n. 4 et vol. 9, nn. 1, 2 et 3.

et de ses conditions d'application. Mais peut-on raisonnablement croire que la télévision en circuit fermé, par la magie de sa simple présence, produirait un effet mécanique sur la criminalité ? Après tout, la télésurveillance n'est qu'un outil, et un outil ne sert que s'il est bien utilisé. C'est ce que les responsables de la sécurité dans le métro de Montréal ont appris à leurs dépens.

L'une des évaluations retenues par Welsh et Farrington est celle dont Grandmaison et Tremblay ont publié les résultats en 1997. Elle portait sur l'impact des caméras de surveillance dans 13 stations du métro de Montréal. Nous y apprenons que la télévision en circuit fermé a totalement échoué à y faire reculer la délinquance. Cependant Welsh et Farrington omettent de rapporter que Grandmaison et Tremblay étaient parvenus à expliquer cet échec en montrant que les caméras avaient été installées sans tenir compte de la disposition des lieux et sans égard à la distribution de la criminalité. De plus, les équipements utilisés par les autorités du métro étaient médiocres : ils transmettaient une image en noir et blanc trop imprécise pour permettre l'identification d'un suspect. Pire, les appareils tournaient à vide car personne n'observait les moniteurs. Enfin nulle affiche n'informait le public de la présence des caméras. Dans de telles conditions, comment des individus animés de mauvaises intentions auraient-ils pu être retenus de quelque façon par la télésurveillance alors que leurs risques aussi bien réels que perçus d'être appréhendé en cas d'infraction restaient inchangés ? Comment croire que des caméras discrètes au point de n'être point vues, retransmettant des images floues à des moniteurs que personne ne regarde pourraient produire un effet quelconque ?

3. Un regard réaliste

[Retour à la table des matières](#)

Sachant que la vidéosurveillance est quelquefois efficace, et inefficace d'autres fois, il nous reste à découvrir les raisons et les conditions aussi bien de cette efficacité que de cette inefficacité. Pourquoi la même technologie fait-elle baisser les vols ici et non ailleurs ? C'est pour répondre à de telles questions que Pawson et Tilley ont conçu « l'évaluation réaliste » (Tilley 2000). Ces criminologues britanniques partent du constat que plusieurs évaluations d'une même mesure débou-

chent sur des conclusions divergentes, comme dans le cas de la télésurveillance. Ceci les conduit à poser que les résultats d'une mesure varient selon les circonstances. De plus, si une mesure ne produit pas toujours le même effet, c'est peut-être aussi parce que le mécanisme causal mis en branle par la mesure n'est pas toujours le même. Il se pourrait, par exemple, qu'une caméra de surveillance modifie la perception des risques de certains délinquants et les fasse reculer, alors que d'autres se diront qu'en agissant vite, ils pourront échapper à la vigilance des surveillants. L'évaluateur doit donc s'efforcer d'identifier le mécanisme déclenché par la mesure implantée dans un contexte donné et qui produira tel effet plutôt que tel autre. En effet, les praticiens n'apprennent rien d'utile quand on leur dit que telle mesure « marche » des fois et que, d'autres fois, elle ne marche pas. Ils seront beaucoup plus intéressés d'apprendre comment et dans quel contexte telle mesure produira tel effet.

Dans cet esprit, il est peut-être possible de découvrir les raisons et les conditions de l'efficacité d'une mesure (et de son inefficacité) en comparant les projets de télésurveillance qui ont atteint leur but à ceux qui ont échoué sur cinq points :

- premièrement, la qualité de l'équipement et de son installation ;
- deuxièmement, la nature du problème criminel ciblé ;
- troisièmement, la pertinence de la réponse ;
- quatrièmement, les conditions concrètes dans lesquelles la vidéosurveillance opère ;
- cinquièmement, les raisons pour lesquelles les délinquants ont cessé de commettre des délits ou, au contraire, ont continué de plus belle.

Telle sera la démarche adoptée ici. Elle me conduit à énoncer huit propositions décrivant les raisons pour lesquelles la télésurveillance produit de la sécurité dans certains cas et n'en produit pas dans d'autres.

1 -- Les délinquants déterminés tentent de découvrir les forces et les faiblesses des dispositifs de télésurveillance et ils agissent en conséquence.

Dans la ville de Devonport en Australie, le nombre des cambriolages baisse dans les rues balayées par les caméras et il augmente dans les rues avoisinantes non surveillées. De plus, les cambrioleurs ne pénètrent plus par l'avant des maisons sous l'observation des caméras, mais par l'arrière (Goodwin, 2002).

Dans les stations du métro de Londres, Webb et Laycock (1992 p. 15) notent que plusieurs vols étaient commis dans les angles morts du champ de vision des caméras. Les opérateurs des centrales de surveillance voient régulièrement des individus qui tentent de se dissimuler derrière divers objets pour ne pas être vus (Gill et Spriggs 2005).

Dans la ville anglaise de Wolverhampton, une caméra était braquée le jour sur un parking mais, durant la nuit, elle était dirigée vers le toit d'un immeuble parce que, quelque temps auparavant, des cambrioleurs s'y étaient introduits en passant par le toit. Quand Tilley (1993) calcule le nombre de vols de voitures commis dans le parking, il en compte 17 le jour, avant l'installation de la caméra et 5 après. Durant la nuit, (quand la caméra n'est plus dirigée sur le parking) le nombre de vols dans le parking *monte*, passant de 5 avant à 8 après. Pas tous fous les voleurs d'auto : certains notent que le stationnement n'est pas sous surveillance la nuit et ils passent à l'horaire de nuit. Ces observations montrent que les voleurs s'adaptent à la surveillance et que certains parviennent à la déjouer, ce que les propos des délinquants eux-mêmes corroborent.

En effet, pour connaître le point de vue des principaux intéressés, Short et Ditton (1998) ont interrogé 30 délinquants qui vivaient à Airdrie, petite ville d'Écosse où l'installation de caméras de télésurveillance avait fait chuter significativement la criminalité. Il ressort de ces entrevues que les répondants savent très bien qu'ils sont sous la surveillance des caméras. Ceci les rend plus circonspects : devant les caméras, disent-ils, ils ne posent pas certains actes qu'ils auraient posés autrement. Cependant ils savent aussi que certains secteurs du centre-ville échappent à l'œil des caméras, notamment, les rues latérales et les arrières-boutique. Ils sont plusieurs à se vanter de commettre leurs délits hors du champ de vision des

caméras. Certains profitent même du fait qu'une caméra est pointée quelques minutes dans une direction puis dirigée dans une autre pour commettre prestement un vol quand la caméra a, en quelque sorte, le dos tourné.

Que le délinquant sache exploiter les faiblesses de la surveillance, cela donne raison à Bentham qui, dans sa proposition d'une prison panoptique, soutenait que « le pouvoir devrait être visible et invérifiable » (Foucault 1975, p. 203). La plupart du temps, les caméras de surveillance sont bien visibles mais elles sont vérifiables : le délinquant sait dans quelle direction elle est braquée. Le moyen de le laisser dans l'incertitude a été trouvé : on place la caméra sous un dôme de verre teintée ; les surveillés savent qu'il y a une caméra, mais ne peuvent savoir dans quelle direction elle est pointée.

Il est aussi souhaitable que les caméras soient installées de manière à assurer une couverture complète de l'espace sous surveillance (Gill et Spriggs 2005).

2 -- La télésurveillance peut faire baisser la plupart des délits, mais elle obtient ses meilleurs résultats sur les délits visibles commis par des délinquants craignant la confrontation.

Il n'est pas rare que l'installation d'un système de vidéosurveillance provoque une chute rapide de la fréquence de *la plupart* des délits enregistrés dans le secteur visé. C'est ainsi qu'à Burnley en Angleterre, l'apparition, en 1995, dans le centre ville de caméras est suivie du déclin de l'ensemble des délits. La baisse touche toute la gamme des infractions : vols liés à l'automobile, vols qualifiés, vols sur la personne, cambriolages et même fraude. Qui plus est, les marchés de drogue disparaissent (Armitage et al. 1999).

Un tel résultat peut s'expliquer par l'effet conjugué de deux facteurs. Premièrement, les petits délinquants occasionnels et timorés n'osent plus violer la loi dès l'apparition des caméras. Deuxièmement, les délinquants plus déterminés décident que le centre de la ville n'est plus propice à leurs agissements et ils s'y tiennent tranquilles.

Il n'en reste pas moins que les vols de voitures et les cambriolages se révèlent nettement plus sensibles à la télésurveillance que les autres des infractions

(Skinns 1998 ; Brown 1995 ; Ditton et Short 1999 ; Armitage et al 1999 ; Tilley 1993 ; Eck 2002 ; Welsh et Farrington 2002 ; Gill et Spriggs 2005).

Les vols liés à l'automobile répondent particulièrement bien à un bon dispositif de vidéosurveillance, comme on le voit dans l'exemple qui suit. À Hartlepool, des caméras d'excellente qualité sont disposées dans des aire de stationnement. Des affiches soulignent le fait que les lieux sont sous surveillance. Jour et nuit, les moniteurs sont sous observation et les surveillants restent en communication avec des policiers et des gardes qui patrouillent dans les lieux. Ce dispositif conduit à l'arrestation de voleurs et les condamnations sont annoncées avec tambours et trompettes. Il a résulte une forte baisse des vols liés à l'automobile (Tilley 1993). De leur côté, Gill et Spriggs (2005) ont établi que la télésurveillance est plus efficace encore dans la prévention les vols *de* voitures que dans celle des vols *dans* les voitures.

Si les cambriolages et les vols liés à l'automobile sont particulièrement sensibles à la télésurveillance, c'est sans doute parce que le temps d'exposition durant lequel les voleurs restent visibles est assez long. Crocheter une porte ou une portière, cela se voit et cela prend un certain temps ; ensuite, il faut rester quelque temps dans la maison pour la dévaliser ou dans la voiture pour la faire démarrer : tout le temps nécessaire pour se faire épingler. En comparaison le geste preste et furtifs du voleur à l'étalage est beaucoup plus difficile à détecter.

Quand la télévision en circuit fermé est utilisée contre les braquages, ses effets sont inconstants : elle les fait baisser dans certains magasins et non dans d'autres (Eck 2002) ; elle les fait chuter dans une station du métro de Londres et non dans une autre (Webb et Laycock 1992). Celui qui choisi de braquer les gens accepte de s'exposer à la vue de sa victime et de témoins : pourquoi devrait-il craindre la télésurveillance ? S'il ne veut pas être reconnu, il peut toujours se déguiser où se masquer. La présence de caméras ne l'arrêtera que là où il peut être intercepté au cours de sa fuite, comme nous le verrons maintenant.

3- C'est dans les lieux fermés d'où les délinquants ne peuvent fuir facilement une fois leur coup fait que la télésurveillance est la plus performante.

En avril 1988, les autorités doublent le nombre de caméras dans la station Oxford Circus du métro de Londres. Les caméras sont d'excellente qualité : vision panoramique, zoom et possibilité d'orienter les caméras dans plusieurs directions. En outre, la police du métro intensifie ses patrouilles. Malgré ces efforts, le nombre de vols qualifiés et celui des vols sur la personne *augmentent*. Webb et Laycock (2001), expliquent cet insuccès par le fait que la station Oxford Circus présente une configuration particulière : ce carrefour de lignes de métro comporte 6 quais, 8 entrées et sorties et 14 escalier mobiles. Une fois leur coup réussi, les voleurs peuvent fuir sans peine, soit par les nombreuses sorties, soit en sautant dans un wagon, de telle sorte que, même s'ils risquent d'être vus sur un moniteur, ils savent qu'ils pourront facilement échapper aux poursuites dans le labyrinthe de la station.

Dans une autre station du même métro, celle de Clapham, le dispositif de surveillance est aussi bon qu'à Oxford Circus, mais la disposition des lieux est très différente. La station ne dispose que d'une seule sortie et elle est contrôlée par des préposés du métro. Un délinquant repéré grâce à une caméra serait en danger de se faire coincer. L'évolution des vols à Clapham n'a rien à voir avec celles d'Oxford Circus : les vols qualifiés tombent de 52, avant l'installation du dispositif, à 8, après (baisse de 85 %). Les braqueurs de Londres ne se sont pas stupides : avant de passer à l'acte, ils examinent les lieux en se demandant par où ils peuvent fuir. Ils continuent de sévir de plus belle à Oxford Circus sachant qu'ils ont l'embaras de la route de fuite et ils se tiennent loin de Clapham où leur retraite pourrait être coupée (Webb et Laycock 2001 ; voir aussi Heilmann et Mornet, 2001 et Heilmann, 2003).

De manière générale, la vidéosurveillance ne répond pas aux attentes dans les rues des grandes villes et dans les espaces ouverts (Mazerolle et al. 2002 ; Gill et Spriggs 2005). Inversement, elle fait baisser efficacement la fréquence des infractions dans les lieux fermés ou quasi fermés. C'est ainsi que la fréquence des vols ou des méfaits baisse à la suite du déploiement de caméras dans les résidences

pour personnes âgées (Chatterton et Frenz 1994 in Armitage 2002), dans les autobus (Poyner 1988), dans les parkings (Tilley 1993), dans les entrepôts (Cameron 2003), dans les stationnements fermés dont les accès sont contrôlés, dans les hôpitaux (Gill et Spriggs 2005) et dans les villes médiévales ceinturées par un mur (Brown 1995 et Ditton et Short 1999). Les malfaiteurs qui évoluent au sein d'espaces fermés -- surtout là où on contrôle les accès et les sorties -- se sentent vulnérables et ils filent doux.

4 -- Un dispositif de télésurveillance qui augmente réellement la capacité du personnel de sécurité à détecter les agissements suspects et à intervenir offre d'excellentes chances de faire reculer durablement la délinquance visée.

Dans la ville anglaise de Hull, un parking est entièrement sous la surveillance d'un réseau de caméras dirigeables qui disposent d'un zoom et d'une vision panoramique. Les moniteurs sont surveillés en tout temps et l'image peut-être retransmise au poste de police d'où l'on peut intervenir en tout temps. Il s'ensuit une diminution des vols de voitures de 89 % (Tilley 1993).

Dans un parking étagé de la ville de Bradford, on ne se contente pas d'installer un système de télévision en circuit fermé ; en outre, on améliore l'éclairage et on fait peindre les murs de couleur claire. Résultat : les vols de véhicules chutent de 44 % et les vols dans les véhicules de 69 % (Tilley 1993). Il ne suffit pas de profiter d'une bonne technologie, il faut aussi s'assurer d'une bonne visibilité dans l'espace balayé par les caméras.

L'excellente performance de la télésurveillance dans les stationnements anglais étudiés par Gill et Spriggs (2005) s'explique largement par la forte augmentation des arrestations qui ont suivi son installation. De nombreux vols étaient le fait de voleurs très actifs connus de la police. Grâce aux caméras, ils ont pu être photographiés sur le fait, arrêtés et condamnés.

Un dispositif de vidéo surveillance présente toute les chances de faire baisser la criminalité si elle contribue à faire augmenter le nombre des arrestations. Cependant ce résultat ne peut être obtenu que si plusieurs conditions sont réunies : 1. une couverture complète de l'espace visé ; 2. une installation informée par une

bonne connaissance de la criminalité locale ; 3. des opérateurs de la salle de contrôle motivés et compétents ; 4. une communication en temps réel entre les opérateurs et les policiers permettant à ces derniers d'intervenir rapidement quand une infraction leur est signalée (Gill et Spriggs 2005) .

5 -- Il arrive que la télésurveillance produise un effet prématuré et, qu'avec le temps, son efficacité tende à s'estomper.

Fait curieux : quand on analyse la courbe de la criminalité avant et pendant l'installation d'un dispositif de télévision en circuit fermé, il arrive que le nombre de délits baisse pendant l'installation, *avant même que les caméras ne soient opérationnelles* (Brown 1995 ; Armitage et al. 1999). Ce résultat plus rapide que prévu est, dans ce cas, un effet d'annonce, car l'installation de la télésurveillance avait fait l'objet de publicité. Il s'explique aussi par l'action de la simple présence des caméras sur des individus facilement intimidables. Il se pourrait enfin que la décision de déployer un système de surveillance ait été interprétée par les délinquants potentiels comme le signe que les gens sont décidés à ne plus rien laisser passer.

Généralement, l'efficacité dissuasive de la télésurveillance est maximale durant la période qui accompagne et qui suit immédiatement la mise en place des appareils, ensuite, quand les détections et les interventions ne suivent pas, elle tend à s'amenuiser puis, à s'estomper complètement. La « durée de vie » de l'effet de la télésurveillance ne dépasse pas trois mois dans les magasins étudiés par Beck et Willis en 1999 et 12 mois dans le métro de Londres (Webb et Laycock 1992), sans doute parce que, dans ces cas-là, les dispositifs ne s'étaient pas soldés par des arrestations.

6 -- La publicité amplifie les résultats à court terme de la télésurveillance.

L'efficacité prématurée de la télévision en circuit fermé témoigne des vertus de la publicité et de la simple présence visible de caméras. Sauf quand des raisons spéciales militent en faveur de caméras cachées, il n'est pas mauvais de laisser les

caméras bien à la vue et même de souligner leur présence par des affiches et d'autres formes de publicité. Il suffit de faire croire à des individus timorés qu'ils sont plus surveillés qu'ils ne le sont en réalité pour les faire marcher droit. Cependant nous avons vu qu'au bout de quelques mois, les dispositifs qui ne conduisent pas à des arrestations perdent leur efficacité.

7 -- La télésurveillance a d'excellentes chances de produire un effet marqué et durable là où le volume des infractions est élevé et quand elle est utilisée pour intervenir régulièrement.

Plus les vols d'auto sont fréquents dans un stationnement, plus la télésurveillance fait baisser fortement le nombre de ces vols. Gill et Spriggs (2005) constatent que, dans les stationnements les plus fréquemment visités par les voleurs, le nombre des vols d'autos chute de 80 % après l'installation de caméras ; il ne diminue que de 37 % dans les stationnements les moins touchés auparavant par le vol de véhicules automobiles.

En 2000, dans un vaste entrepôt desservant des boutiques de vêtements de la région de Montréal, la télévision en circuit fermé devient un élément important du nouveau dispositif de protection contre le vol interne mis en place par l'entreprise (Cameron 2003). Durant l'inventaire de l'hiver 2001, période qui suit ce déploiement, Cameron enregistre une maigre diminution des pertes de 8 % par rapport à la période correspondante de 2000. C'est au cours de la période couverte par l'inventaire printemps-été 2001 que le pourcentage des pertes baisse pour vrai : il est de 60 % plus bas que celui du printemps-été 2000. Que s'est-il passé ? Comme les agents de sécurité s'ennuyaient à rester à ne rien faire devant les moniteurs, il fut convenu de se servir de la télésurveillance pour donner des avertissement aux employés qui enfreignaient les règles de santé et de sécurité au travail (par exemple, conduite imprudente du chariot élévateur). Chaque fois qu'une infraction était détectée, un garde allait dans l'entrepôt et rappelait à l'ordre l'employé fautif, ce qui ne pouvait échapper à l'attention de ses collègues. C'est ainsi que, entre novembre 2000 et juin 2001, 12 avertissements sont donnés en moyenne chaque mois (auparavant, on en donnait moins de cinq par mois). Ces interventions répétées rappelaient aux employés qu'on les avait à l'œil. Or l'inventaire printemps-

été 2001 couvre les opérations allant de janvier à juillet 2001 ; c'est donc à la suite de l'augmentation des avertissements que le pourcentage des pertes dans l'entrepôt baisse fortement. Parce que les infractions aux règles de santé et sécurité étaient fréquentes et visibles, les gardes avaient souvent l'occasion d'intervenir ; la procédure avait éveillé leur vigilance en les rendant plus actifs. Il se passait quelque chose, ce dont les surveillés prenaient conscience. Quand le nouveau dispositif fut pleinement en place, les pertes dues au vol se chiffèrent à 223 548 \$ de moins qu'en 2000. Sachant que les coûts occasionnés par l'installation du matériel et par augmentation de la rémunération des agents de sécurité fut de 135 000\$, le nouveau système de sécurité permit à l'entreprise de réaliser des économies de 88 548 \$.

D'autres observations glanées ailleurs donnent à penser que le phénomène n'est pas unique et que l'efficacité de la surveillance en général est à son sommet si elle s'exerce dans un espace où la fréquence des infractions est élevée et si les surveillants en profitent pour intervenir régulièrement sur des infractions mineures. Plusieurs recherches sur les patrouilles policières établissent qu'elles font baisser beaucoup plus efficacement la criminalité quand elles sont ciblées sur un point chaud du crime (là où les délits sont très fréquents) que quand elles s'éparpillent. Qui plus est, ces patrouilles ciblées sont plus efficaces encore quand les policiers sont proactifs et qu'ils interviennent auprès des jeunes d'âge scolaire pour faire respecter les règlements sur la fréquentation de l'école et le couvre-feu (Sherman et Eck 2002 p. 309). Dans le même esprit, l'introduction de systèmes de télésurveillance dans les dépanneurs rarement victimisés n'a pas d'effet perceptible alors qu'elle en a là où les vols sont fréquents (Eck 2002 p. 256). Inversement, à Devonport en Australie, la principale raison évoquée pour expliquer l'impuissance de la télésurveillance à faire reculer la criminalité, c'est *qu'au départ*, il se commettait fort peu de délits dans le secteur de la ville visé par les caméras (Goodwin 2002).

Le problème que pose la rareté des infractions à un surveillant, c'est l'ennui : comme il ne se passe rien, son attention se relâche et, quand, exceptionnellement, un délit est commis, il lui échappe. De leur côté, les surveillés jamais rappelés à l'ordre en déduisent que les surveillants ne sont pas à leur affaire. Si ces derniers ont l'occasion d'intervenir régulièrement sur des actes incivils ou infractions réglementaires, ils restent en communication avec les surveillés, ce qui les retiendra

de commettre des fautes sérieuses, même s'ils continuent d'en commettre de mineures.

8 - La télésurveillance agit moins par l'arrestation des suspects qu'en leur faisant honte ou en les conduisant à réviser à la hausse leurs risques.

Certaines des observations qui précèdent nous aident à comprendre comment la télésurveillance agit sur les délinquants. Trois processus seront distingués : A - la télévision en circuit fermé conduit à l'arrestation de contrevenants qui seront mis hors d'état de nuire ou dissuadés ; B - la vue des caméras conduit les surveillés à revoir à la hausse leurs estimations des risques et, C - ceux-ci éprouvent de la honte à se sentir regardés.

A - Il arrive bien sûr que la télévision en circuit fermé permette d'identifier, d'arrêter et de mettre hors d'état de nuire quelques malfaiteurs, comme on le voit dans l'exemple qui suit. Dans le centre de la ville anglaise de Newcastle upon Tyme, la police fait poser 16 caméras d'excellente qualité dans les rues les plus achalandées et là où il se commettait le plus de délits (la distribution de la criminalité avait fait l'objet d'une analyse préalable). Les images sont retransmises au poste de police où l'on a les moniteurs à l'œil 24 heures sur 24. Quand un délit ou un agissement louche est détecté, les surveillants appellent les patrouilleurs qui se rendent sans tarder sur les lieux. Ce dispositif conduit à l'arrestation d'un certain nombre d'individus qui décident de plaider coupable après s'être vus à l'œuvre sur le moniteur. Résultat : dans la zone surveillée, la fréquence des cambriolages et des vols de et dans les véhicules baisse sensiblement alors qu'elle reste stable dans le reste de la ville (Brown, 1995).

Cependant un tel scénario ne peut rendre compte que d'une petite fraction de l'efficacité de la plupart des programmes de télésurveillance. En effet, il n'est pas rare que la délinquance baisse sans qu'un seul délinquant ne soit arrêté et, quand quelques-uns le sont, leur nombre est sans commune mesure avec le nombre de délits prévenus. C'est donc dire que, indépendamment de l'arrestation, il s'est passé quelque chose dans la tête des individus qui, en l'absence de caméras, auraient commis une infraction. Ce « quelque chose » relève soit du calcul de risque, soit de la honte éprouvée quand on agit mal sous l'œil d'autrui.

B - Le calcul de risque. Constatant qu'une caméra est braquée dans sa direction, le délinquant potentiel se dit que le risque auquel il s'expose s'il va de l'avant est dorénavant trop élevé et il renonce à son projet. Comme nous avons vu plus haut, il ne manque pas de contrevenants capables d'identifier les faiblesses d'un dispositif de surveillance et d'en tirer parti. Ils évitent d'opérer dans les espaces fermés de peur de s'y faire coincer et ils ne commettent ni vols d'auto ni cambriolages sous l'œil des caméras car ce sont là des délits fort visibles. Ces notations montrent que les délinquants analysent finement les situations et que si la télésurveillance augmente réellement leurs risques, ils s'en aperçoivent et se retiennent de passer à l'acte.

C - La honte. Les gens ne sont pas tous de vulgaires utilitaristes, il leur arrive aussi de se laisser influencer par des considérations morales. Or il se pourrait que le regard d'autrui parvienne à réveiller chez certains le sentiment du bien et du mal. Je suis tenté par le bien d'autrui ; je regarde autour de moi et je constate qu'une caméra est braquée dans ma direction : j'en éprouve de la honte et je passe mon chemin. L'œil de la caméra me fait éprouver une culpabilité paralysante. Les deux faits qui nous autorisent à avancer ceci ont déjà été présentés : d'abord, la publicité entourant l'installation d'un système de télésurveillance a un impact réel et, ensuite, des systèmes de télésurveillance très peu performants ou même qui ne fonctionnent pas encore font reculer la criminalité. Plusieurs petits délinquants sont velléitaires : il leur reste des scrupules. Ils n'iront pas vérifier si les caméras fonctionnent vraiment ou s'ils sont vraiment dans le champ de vision de la caméra. Il suffit à certains de s'imaginer qu'on les surveille pour se tenir tranquilles. Cependant, il semble qu'un tel effet ne soit pas durable. Et les malfaiteurs déterminés y seront insensibles. Ils ne reculeront que devant le système qui, pensent-t-ils, les expose réellement à des risques d'arrestation.

Conclusion : vers une théorie générale de la surveillance

[Retour à la table des matières](#)

Un bilan raisonné des recherches évaluatives complète utilement les méta-analyses qui, comme celle de Welsh et Farrington, se contentent d'un dénombrement des programmes qui ont réussi et de ceux qui ont échoué. En effet, la recherche des raisons des succès et échecs conduit à l'énoncé de propositions générales susceptibles d'éclairer le chercheur et suggère à l'homme d'action des pistes de solutions.

La télévision en circuit fermé n'étant qu'une technique de surveillance parmi d'autres, il ne saurait être exclu que les préceptes qui viennent d'être énoncés aient une portée dépassant la télésurveillance. À tout le moins, ils pourraient servir d'hypothèses applicables à d'autres formes de surveillance.

Le fait que les gens répondent bien à la surveillance quand on ne leur laisse que peu d'échappatoires nous conduit à formuler une hypothèse générale : Toutes choses égales par ailleurs, à une distribution donnée de la surveillance dans l'espace social correspond une distribution équivalente de la criminalité. Celle-ci sera basse là où la surveillance sous toute ses formes est systématique, crédible et potentiellement suivie d'intervention ; inversement, la criminalité se maintiendra à un niveau élevé dans les lieux où la surveillance est inexistante ou lacunaire.

Les autres hypothèses qui pourraient être soumises à l'épreuve des faits sont les suivantes :

La surveillance produit l'essentiel de ses effets, soit en incitant les délinquants potentiels à modifier leurs estimations des risques, soit en les rendant honteux.

Les faiblesses de tout dispositif de surveillance sont susceptibles d'être décelées et exploitées par les surveillés.

Un dispositif de surveillance aura de bonnes chances de faire reculer la criminalité aux conditions suivantes :

- si ce dispositif s'exerce sur des délits dont le temps d'exposition est long et sur des délinquants qui n'osent affronter leurs victimes ;
- si la surveillance augmente réellement la capacité de détection et d'intervention ;
- si la surveillance porte sur des espaces d'où les délinquants ne peuvent fuir facilement ;
- si la vigilance est soutenue par des réponses fréquentes à un nombre élevé d'infractions ou d'incivilités donnant ainsi l'occasion aux surveillants de rester en contact avec les surveillés.

Références

[Retour à la table des matières](#)

Armitage, R. (2002). *To CCTV or not to CCTV ?* London : Narco, Crime and Social Policy Section.

Armitage, R. ; Smyth, G. ; Pease, K. (1999) *Burnley CCTV Evaluation*. In Painter, K. ; Tilley, N. ed. *Surveillance of Public Space. Crime Prevention Studies. Vol. 10*. P. 225 - 250. Monsey , New York : Criminal Justice Press.

Beck, A. ; Willis, A. (1999). *Context-Specific Measures of CCTV Effectiveness*. In Painter, K. ; Tilley, N. eds. *Surveillance of Public Space. Crime Prevention Studies. Vol. 10*. P. 251-268 . Monsey , New York : Criminal Justice Press.

Brodeur, J. P. (1995). *Undercover policing in Canada : A Study of its Consequences*. In Fijnaut, C. ; Marx, G. T. eds. *Undercover. Police Surveillance in Comparative Perspective*. The Hague : Kluwer Law.

Brodeur, J. P. (2004). *Les visages de la police*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Brodeur, J. P. et Leman-Langlois, S. (2004). *Surveillance totale ou surveillance-fiction ? Les Cahiers de la sécurité intérieure*. N° 55, p. 61-90.

Brown, B. (1997). CCTV in Three Town Centers in England, in Clarke, R.V. ed. *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies, 2nd edition*. Guilderland, New York ; Harrow and Heston.

Cameron, Y. (2003) Les effets d'un systèmes de sécurité sur les vols commis par les employés. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. N° 2 , P. 147-165.

Chan, J. B.L. (2003). Police and new technologies. In Newburn, T. ed. *Handbook of Policing*. Cullompton, Devon : Willan.

Cusson, M. (2002) *Prévenir la délinquance*. Paris : Presses Universitaires de France.

Ditton, J. ; Short, E. (1999). Yes, It Works, No, It Doesn't : Comparing the Effects of Open Street CCTV in Two Adjacent Scottish Town Centers. In Painter, K. ; Tilley, N. eds. *Surveillance of Public Space. Crime Prevention Studies. Vol. 10*. P. 201-224. Monsey , New York : Criminal Justice Press.

Eck, J. E. (2002). Preventing Crime at Places. In Sherman, L. W. ; Farrington, D. P. ; Welsh, B. C. ; MacKenzie, D.L. eds. *Evidence-Based Crime Prevention*. London : Routledge. P. 241-294.

Fijnaut, C. ; Marx, G. T. (1995). The Normalization of Undercover Policing in the West : Historical and Contemporaray Perspectives. in Fijnaut, C. ; Marx, G. T. eds. *Undercover. Police Surveillance in Comparative Perspective*. The Hague : Kluwer Law.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

Freund, J. (1983). *Sociologie du conflit*. Paris : Presses Universitaires de France.

Gill, M. ; Spriggs, A. (2005). *Assessing the impact of CCTV*. London : Home Office Research , Development and Statistics Directorate. Home Office Research Study 292.

Goodwin, V. (2002). Evaluation of the Devonport CCTV Scheme. Tasmania police. Crime Prevention and Community Safety Council.

Grandmaison, R. ; Tremblay, P. (1997). Évaluation des effets de la télésurveillance sur la criminalité commise dans 13 stations du métro de Montréal. *Criminologie*, 40, P. 93- 110.

Heilmann, É. (2003). La télésurveillance, une réponse efficace à la criminalité ? *Criminologie*. V. 36, N. 1, P. 99-102.

Heilmann, É. ; Mornet, M.-N. (2001). L'impact que de la télésurveillance sur les désordres urbains, la cas de la Grande-Bretagne. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*. N. 46, p. 197-211.

Lebigre, A. (1993). *La police une histoire sous influence*. Paris : Gallimard.

Leman-Langlois, S. (2003). The Myopic Panopticon. *Policing and Society*, 13, p. 43-58.

Leman-Langlois, S. ; Brodeur, J. P. (2004). Les technologies de l'identification. Une note de recherche.

L'Heuillet, H. (2001). *Basse politique, haute police*. Paris : Fayard.

Mazerolle, L. ; Hurley, D. ; Chamlin, M. (2002). Social Behavior in Public Space : An Analysis of Behavioral Adaptations to CCTV. *Security Journal*. v. 15. n.3. p.59-75.

Marx, G.T. (1988). *Undercover : Police surveillance in America*. Berkeley, California : University of California Press.

Marx, G.T. (2001). Technology and Social Control. In *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*. Amsterdam : Elsevier.

Newman, O. (1972). *Defensible Space : Crime Prevention Through Urban Design*. New York, Macmillan.

Norris, C. ; Armstrong, G. (1998). *The Maximum Surveillance Society*. Oxford : Berg.

Poyner, B. (1991). "Situational Crime Prevention in two Parking Facilities". *Security Journal*, vol. 2, n° 2, pp. 96-101.

Poyner, B. (1992). "Video Cameras and Bus Vandalism", In R.V. Clarke (dir.) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*. New York, Harrow and Heston, 185-193.

Poyner, B. ; Webb, B. (1992). "Reducing Theft from Shopping Bags in City". In R. V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 99-107.

Saint-Germain, J. (1963). *La Reynie et la police du Grand siècle*. Paris : Hachette.

Sanders A. ; Young, R. (2003). Police powers. In Newburn, T. ed. *Handbook of Policing*. Cullompton, Devon : Willan.

Short, E. ; Ditton, J. (1998). Seen and Now Heard. *British Journal of Criminology*. V. 37 N. 3 p. 404-428.

Skinns, D. (1998). Crime reduction, diffusion, and displacement : Evaluating the effectiveness of CCTV. In Norris, J. Armstrong, G. eds. *Surveillance, Closed Circuit Television, and Social Control*. P. 175-188. Aldershot : Ashgate.

Tilly, N. (1993). *Understanding Car Parks Crime and CCTV : Evaluation Lessons from Safer Cities*. London : Home Office. Police research group. Crime Prevention paper no 42.

Tilly, N. (2000). Realistic Evaluation : An Overview. The Danish Evaluation Society.

Webb, B. ; Laycock, G. (1992). *Reducing Crime on the London Underground : An Evaluation of Three Pilot Projects*. London : Home Office. Crime Prevention Unit, n. 30.

Welsh, B. C. ; Farrington, D. P. (2002). *Crime Prevention Effects of Closed Circuit Television : A Systematic Review*. London : Home Office Research Study.

Fin du texte